



Communiqué de presse

Communiqué de presse

Le 21 septembre 2012

Interventions de Martial SADDIER, Virginie DUBY-MULLER, Etienne BLANC et Marc FRANCINA suite aux récentes rumeurs concernant les arbitrages du Gouvernement en matière d'assurance maladie des frontaliers.

Dans un article en date du 19 septembre, le journal Les Echos mentionne que le Gouvernement réfléchirait, dans le cadre des arbitrages budgétaires, à **mettre fin au libre choix en matière d'assurance maladie des travailleurs frontaliers dès le 1^{er} janvier 2013**, anticipant ainsi la date du 31 mai 2014 initialement retenue pour mettre fin à la période transitoire instaurant ce droit.

En application de l'Accord sur la libre circulation des personnes signé le 21 juin 1999 entre l'Union européenne et la Suisse, les populations frontalières françaises sont soumises à la règle générale de rattachement à la loi du pays d'emploi, en l'occurrence la Suisse. Cependant, des aménagements à ce principe ont organisé de façon dérogatoire le rattachement des travailleurs frontaliers à l'assurance maladie.

Le droit d'option ainsi prévu leur offre donc la possibilité de souscrire un contrat auprès d'une assurance privée s'ils ne souhaitent pas être affiliés au régime général de la sécurité sociale français. 95% des travailleurs frontaliers bénéficient actuellement de ce type de contrat, parfaitement adapté à leur situation. Cette possibilité doit cesser toutefois à l'issue de la période transitoire le 31 mai 2014.

La suppression anticipée du droit d'option pourrait avoir des conséquences graves pour les frontaliers suivis par un praticien ou un centre hospitalier pour une longue maladie et dont les soins déjà programmés sont actuellement pris en charge par leur contrat privé.

Martial SADDIER, Virginie DUBY-MULLER, Etienne BLANC et Marc FRANCINA ont donc immédiatement saisi Madame Marisol TOURAINE, Ministre en charge des Affaires sociales et de la Santé, et Monsieur Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des Finances, afin **d'examiner avec eux la possibilité de maintenir ce droit d'option jusqu'à la date initialement prévue soit le 31 mai 2014**. Par la suite, ils proposent également aux deux ministres de **réfléchir à une solution adaptée aux besoins des travailleurs frontaliers tout en respectant le principe de solidarité du financement de notre système de soins**.

Vous trouverez joint à ce communiqué une copie de ces différentes interventions.